

Date d'envoi de la convocation : 20 septembre 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 2 M. Michel BAUER
M. Alexandre DANJEAN

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 033-213302144-20191004- DL26092019-34-DE Date de réception préfecture : 04/10/2019
--

N° DL26092019-34 : Etat des cessions et acquisitions 2018

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

L'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public stipule que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé aux comptes administratifs de la commune. »

Afin de respecter cette obligation, l'état des cessions et acquisitions 2018 est présenté au vote.

VU l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995,

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 19 septembre 2019,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :


ARTICLE 1

ADOpte le bilan des acquisitions et cessions présenté ci-après :

Vente/ Acquisition	Date l'acte	de	Référence cadastrale	Adresse	Vendeur/Acquéreur	Prix	Date délibération du C.M.
Vente	14/12/2018		BV 705-707-710	Rue La Fontaine	JITIAUX	39 083.00€	27/09/2018
Vente	15/11/2018		BZ 137	30 Allée des Chasseurs	Antoine de ROUCY de FLACOURT	160 000.00€	14/12/2017
Vente	23/10/2018		CE 401	Corniche de la Meyjande	DUPUY	8 710.00€	01/08/2018
Vente	24/07/2018		CE 396	Corniche de la Meyjande	POCHET	14 620.00€	29/03/2018
Vente	17/05/2018		BZ 37	Route de l'Atlantique	SCI LOU FAMILY - LODS	79 600.00€	16/11/2017
Acquisition	17/04/2018		BY 523	Le Drive III	ASL LE DRIVE III	0 €	28/09/2017
Acquisition	26/01/2018		CY 5-7-8-10	Garriga	MARIAN Patrick	350 000.00€	14/12/2017

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.


Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20191004-
DL26092019-34-DE
Date de réception en préfecture :
04/10/2019